

Liminaire

CSAL du 03/12/2025

Monsieur le Président du CSAL,

Dans le contexte général d'affaiblissement des services publics, la Section CGT FiP 38 s'oppose fermement au projet de réorganisation des services du contrôle fiscal de la DDFIP de l'Isère, car il constitue une attaque globale contre le contrôle fiscal, ses missions et ses agents.

Sous couvert de professionnalisation, cette restructuration va entraîner une dégradation des conditions d'exercice de la mission de contrôle fiscal et des conditions de travail des agents.

Toutes les missions du contrôle fiscal seront fragilisées.

Concernant le contexte local et les objectifs poursuivis, c'est celui des suppressions d'emplois y compris dans le contrôle fiscal.

Depuis 2015, il y a eu 25 suppressions d'emplois dans le contrôle fiscal contrairement au récit de la sanctuarisation des emplois :

2015 : 1 suppression (1 poste BCR),
2016 : 4 suppressions (2 en brigade, 2 au PCE Voiron),
2017 : 2 suppressions (1 en brigade, 1 au PCE Grenoble 1),
2018 : 3 suppressions (1 au PCE , 1 au PCRPN, 1 au PCRPN SI)
2019 : 3 suppressions (2 en BCR, 1 au PCE),
2020 : 1 suppression au PCRPN,
2021 : 6 suppressions (1 au PCRPN et 5 PCE),
2022 : 4 suppressions (2 au PCE et 2 en PCRPN),
2023 : 1 suppression au PCE

Nous ne partageons pas les constats qui servent de justifications à ce projet de restructuration du contrôle fiscal : nombre de fiches 3909 insuffisant, essoufflement de la programmation événementielle, couverture non optimale sur les dossiers à enjeux, qui ne tiendraient qu'à un problème d'organisation.

La réalité est tout autre : c'est le nombre insuffisant d'agents dans les PCE (maintien des objectifs en nombre malgré les suppressions d'emplois et les nombreuses alertes des collègues à ce sujet au moyen de pétitions en 2022 et 2023) qui est à l'origine du nombre insuffisant de fiches 3909 et la part prépondérante des listes DM demandée par la division contrôle fiscal aux PCE et PCRPN dans les CSP réalisés.

En fait, cette restructuration n'a pas pour objet de résoudre les problèmes rencontrés par le contrôle fiscal, mais dans un contexte de pénurie d'emplois, de créer des services plus gros avec l'idée que cela permettra l'industrialisation du contrôle fiscal avec l'aide magique de l'IA et que cela résoudra tous les problèmes.

Concernant les PCRPN, la départementalisation prévue dans le projet de restructuration va conduire à une précarisation des conditions de travail des agents qui resteront sur le Nord-Isère et une disparition à court terme d'un point de contact des services fiscaux pour les usagers. L'encadrement expert va s'effacer au profit d'un encadrement purement managérial au sacrifice de la qualité du travail et des résultats à venir, dans un service dont le travail est particulièrement technique. Enfin, les agents de ce PCRPN départemental seront censés être des « polycompétents experts »... Toujours plus haut, toujours plus grand, toujours plus fort.

Concernant les PCE, leurs missions sont éclatées dans de nouvelles structures les Pôle départemental de programmation et Pôle départemental d'expertise, ou existantes les BDV (avec création d'une brigade « fraude » à partir de la 5e BDV et la réapparition de la première brigade autrefois supprimée), la BCR, la Brigade d'Enquête et de Programmation de la DIRCOFI.

Ainsi, ce sont 124 agents qui seront affectés et qui auront l'obligation de candidater sur des fiches de postes locales (pour les A) ou de participer au mouvement de mutation locale du 1er septembre 2026 (pour les B).

Le pôle départemental de programmation projeté, deviendrait une usine à fiches 3909 aux objectifs affichés démesurés : pas moins de 800 fiches de programmation sont attendues !

La moitié des fiches devront remonter des alertes des services de gestion SPFE, SIE, SIP, SGC par la M R I (Mobilisation du Renseignement Interne). Mais rien n'est mis en place pour la simple et bonne raison que cela

se heurte au principe de réalité des services qui sont déjà noyés de missions priorisées en ces temps de pénurie d'effectif. L'autre moitié de ces fiches devront provenir de listes de BERCY, dites Data Mining (DM), qui peinent à convaincre, comme le montre un récent rapport d'information de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée Nationale sur l'usage des nouvelles technologies dans le contrôle fiscal en date du 6 juin 2024 dont les conclusions sont édifiantes :

Le rendement des contrôles issus des nouvelles technologies est faible par rapport aux autres sources de programmation (recherche ou auto-programmation). C'est pourquoi la part des contrôles issus du data mining n'a plus vocation à augmenter dans la mesure où les autres sources de programmation conduisent à un meilleur rendement.

Les travaux issus du data mining ont, en effet, conduit à mettre en recouvrement 2,07 milliards d'euros de droits et pénalités en 2023, alors que le total des sommes mises en recouvrement s'élève à 15,2 milliards d'euros. Les contrôles ciblés par l'IA représentent donc moins de 15 % des sommes mises en recouvrement en 2023. Le recours accru aux nouvelles technologies dans le ciblage des contrôles n'a qu'une incidence limitée sur le montant des sommes réclamées.

[...] Le coût complet du recours à l'IA et au data mining dans le contrôle fiscal depuis les premiers développements n'a pas été calculé

Le pôle départemental d'expertise aura-t-il de l'avenir ? (une pensée émue pour les PUC, disparus au bout d'un an à peine dans de nombreux départements). Le devenir de ce nouveau service interroge, tant dans ses missions que dans sa forme. Il n'entre pas dans les objectifs du Cadre des Objectifs et Moyens COM 2023-2027 qui prévoit un renforcement de la mission expertise dans les Services des impôts des Entreprises (SIE).

La 5e BDV est transformée en Brigade « fraude », ce qui entraînera la fin de la diversité des vérifications dans le service au grand dam des vérificateurs concernés, invisibilise le manque d'attrait de cette brigade et prend au piège nos collègues de ce service.

La BCR prend une nouvelle dimension avec une progression rapide de ses effectifs et une modification profonde des conditions d'exercice de ses missions (gilet pare-balle, participation aux opérations place nette). Comment expliquez-vous le récent départ non volontaire en masse des collègues de la BCR cette année ? Quelle va être la véritable mission de la BCR ?

Les collègues du contrôle fiscal n'ont pas failli à leurs missions et quant à leur avenir, rien n'est clair dans ce projet de restructuration. Au final, cela ne trompe personne, nous avons d'un côté, un gouvernement qui cherche à faire des économies, et de l'autre, un « nouveau » contrôle fiscal reposant sur des croisements de données peu efficaces, des suppressions massives d'emplois et des restructurations incessantes, détériorant les circuits d'information.

Les missions du Contrôle Fiscal concourent à la justice fiscale et les agents ne sont pas des variables d'ajustement !

Pour toutes les raisons évoquées, nous ne prendrons pas part au vote, car tous les éléments concernant cette restructuration ne figurent pas dans ce projet, notamment ceux en rapport avec l'exercice emploi, avec les répartitions des dossiers entre les brigades et le volet immobilier, par exemple comment faire rentrer 124 agents dans un espace de travail qui en accueille actuellement 76 ? Est-ce que le télétravail restera possible ? De plus, il nous semble prématuré de voter sur ce projet, alors qu'il y a encore des discussions sur les grands principes de réorganisation des PCE, et la nouvelle organisation de la mission dans des groupes de travail nationaux.